

COMMUNE DE VALENCOGNE

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars, à dix-huit heures trente s'est réuni Salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Valencogne, sous la Présidence de Monsieur Julien VENTURA, Maire.

Étaient présents : Julien VENTURA, Gilbert GUINET, Jean-Michel FERRUIT, Yvette BLANC, Christine BARRAL, Isabelle COLLET-BEILLON, Roland FAVIER, Brigitte GASPERONI, Aurore MIEGE, Didier MICHALLET, Marie-Anne TRAILIN, Carène CHAVASSE-FRETTE, Hubert RENAULT,

Étaient absents : Lydie COMTE-FLORET,

Secrétaire de séance : Brigitte GASPERONI

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

1 - DELIBERATION N°1 - COMPTE DE GESTION 2023 :

Le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2023 du trésorier identique au compte administratif 2023 de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion présenté de l'année 2023 :
- **DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

2 - DELIBERATION N°2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 et AFFECTATION DU RESULTAT

Le Maire expose les comptes de la Commune pour l'année 2023
Il demande à l'Assemblée de se prononcer et se retire de la séance.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Gilbert GUINET, premier adjoint, à l'unanimité :

- **ADOpte** les comptes de l'année 2023, comme suit :

COMMUNE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
recettes 2023	441 561,92	recettes 2023	61 142,18
dépenses 2023	419 174,96	dépenses 2023	106 828,45
excédent 2023	22 386,96	déficit 2023	-45 686,27
excédent cumulé 2022	43 899,95	excédent cumulé 2022	310 976,59
excédent cumulé 2023	66 286,91	excédent cumulé 2023	265 290,32

- **DIT** que la somme de 66 286.91 € sera reportée au compte 002 en recette de fonctionnement au budget 2024.
- **DIT** que l'excédent d'investissement de 265 290.32 € sera reporté au compte 001 en recettes d'investissement au budget 2024

3 - DELIBERATION N°3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

COMMUNE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	453 323 €	Dépenses	491 076 €
Recettes	453 323 €	Recettes	491 076 €

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **APPROUVE** le budget primitif de la commune 2024
- **DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

4 - DELIBERATION N°4 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022 a été de nouveau voté en 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Au vu de la situation financière stable de la commune,
Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.40 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.64 %
- taxe d'habitation : 5.13 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.40 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.64 %
- taxe d'habitation : 5.13 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

5 - DELIBERATION N°5 - Participation de la commune de Valencogne au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne pour l'année 2024

Le Maire rappelle à l'assemblée que le SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne est financé par les participations des communes membres dont le montant est inscrit au budget chaque année. Il demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le montant de la participation 2024 selon un échéancier établi.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,
Vu la délibération n° 2023.031 du 11/12/2023

- RAPPELLE que pour le premier trimestre 2024 la participation de la commune de Valencogne au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne était de 12 000 € par mois
- DECIDE que le montant de la participation totale de la commune de Valencogne au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne sera de 138 500 € en 2024
- DECIDE que les versements d'avril à décembre auront lieu selon l'échéancier suivant :

MOIS	MONTANT
avril 2024	12 000
mai 2024	11 400
juin 2024	11 300

MOIS	MONTANT
juillet 2024	11 300
août 2024	11 300
septembre 2024	11 300

MOIS	MONTANT
octobre 2024	11 300
novembre 2024	11 300
décembre 2024	11 300

- DECIDE que le montant de cette participation sera inscrit au budget primitif 2024 au compte 65568
- DEMANDE au Maire de bien vouloir régler la dépense

6 - COMMISSIONS ET SYNDICATS

DELIBERATION N°6 - DEMANDE DE SORTIE DU SIVU DU GYMNASE DU COLLEGE MARCEL BOUVIER :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les difficultés financières et déontologiques du SIVU du gymnase du collège Marcel Bouvier. Il rappelle que toutes les communes membres ont délibéré pour demander au Préfet de l'Isère de procéder à la dissolution du SIVU au plus tard au 30 juin 2023. La commune des Abrets-en-Dauphiné s'est engagée à reprendre l'équipement dans son patrimoine afin d'assurer en direct la poursuite de l'exploitation, et notamment la mise à disposition au collège, dans les mêmes conditions financières qu'aujourd'hui. Il rappelle que le budget du SIVU n'a pas été voté par le conseil syndical pour 2023. Le Préfet a donc saisi la chambre régionale des comptes qui a procédé à l'élaboration de ce budget.

Dans son rapport, le magistrat précise qu'au vu du contexte de son rapport « une procédure de dissolution serait à engager par le Préfet de l'Isère dans les conditions prévues par les articles L5211-26 et L5212-33 du CGCT »

Afin de s'assurer que le SIVU n'ait plus d'activité en 2024, Monsieur le Maire, sur proposition des membres du SIVU, propose de sortir du SIVU dès janvier 2024. S'il ne reste qu'une seule commune membre du syndicat, celui-ci est dissous de plein droit, conformément aux Dispositions de l'article L5212-33.

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire.

- DEMANDE officiellement son retrait du SIVU du gymnase du collège Marcel Bouvier au 01/01/2024.

Bulletin communal : il a été distribué dans la première quinzaine de janvier et est toujours autant attendu.

Action sociale :

- Cette année, le colis des aînés a encore été bien apprécié.
- Téléalarme : 7 contrats en cours.
- Anniversaire : Le maire et l'adjointe aux affaires sociales sont allés souhaiter l'anniversaire à la deuxième centenaire de la commune Mme SCHUFFENECKER du Cliaux dimanche 3 mars.
- A l'initiative d'Evelyne DEPARDON, la Compagnie KALEIDOSCOPE a organisé un après-midi théâtre et interview chez Camille Poulet, projet culturel, entièrement gratuit, mis en place en Isère pour aller à la rencontre des seniors. Les paroles recueillies lors de ces rencontres seront consignées dans un livre.

Voirie :

Route de Vachonnière et du Lambert : Réfection des voiries réalisée à la suite des dégâts d'orage. Les fossés ont été refaits il ne reste plus que le goudronnage

Impasse Poisat : les travaux sont terminés

Impasse des vignes : pose des tuyaux et des grilles d'évacuation, reste le goudronnage

Les panneaux de signalisation achetés fin 2023 sont en cours d'installation.

Bâtiments

Velux appartements : la commune a répondu à une démarche commerciale de l'entreprise AD Validem de Ruy-Montceau en demandant un devis pour le changement de tous les velux des appartements, l'entreprise MCD ne répondant plus à nos sollicitations. L'entreprise a répondu rapidement et a proposé un devis similaire à celui de MCD. La date d'intervention est prévue pour le 27 mars prochain.

Salle des fêtes : Aujourd'hui, un ingénieur structure de la société EQUATIONS de LYON est venu inspecter l'état des murs et de la toiture de la salle des fêtes. L'objectif de cette visite était d'évaluer la solidité et l'intégrité de la structure existante. A la suite de cette visite, EQUATION va établir un devis sur deux missions : diagnostic structures - fissures et rapport de structure comprenant les analyses de sondages et préconisations des travaux à effectuer.

CAUE : prochaine réunion mercredi 27/03 à 15 heures.

7 - QUESTIONS DIVERSES :

FNACA : cérémonie du 19 mars à 16 heures au cimetière. Christine Barral, Roland FAVIER, Yvette BLANC seront présents.

Route de Lasonnay, voir pour signaler les tournes qui canalisent l'eau et qui semblent être dangereuses par un panneau « cassis ou dos d'âne »

Le panneau de rue sur cette même route a été arraché et volé.

Demande de radar pédagogique sur la route du Marais car le 1^{er} radar avait été mis en hiver. Il conviendrait de le faire installer plutôt à partir du 15 juin car la route de Paladru est fermée à cette période.

Nids de frelons asiatiques : Les nids qui sont encore dans les arbres ne peuvent pas être recoloniser. Cependant, les reines qui quittent le nid à l'automne vont hiberner dans la terre pas très loin. Bien identifier le départ de nouveaux nids.

Bien faire le signalement sur l'application pour que les nids soient détruits à temps.

Location salle des fêtes : les états des lieux d'entrée et de sortie doivent être faits systématiquement et avec la même personne.

ZAE nR : la réunion publique et stands tenus par les communes aura lieu le 25 mars 2024 à 18h30 aux Abrets.

Séance levée à 20h35.

Prochaine réunion : 22 avril à 18h30.